



## Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

### Communication à

**nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses**

### Rencontres pour les moins de 16 ans dans le cadre de l'Église

Dans le souci de préserver un contact présentiel vital pour les enfants et les jeunes, et dans le souci du respect des normes sanitaires, la Cellule diocésaine Covid-19 dresse le point de la situation concernant les rencontres des moins de 16 ans dans le cadre de l'Église (catéchèse, réunions de préparation à la première communion, à la confirmation, etc.). Elle compte sur le bon sens de chacune et chacun pour adapter le nombre des participants en fonction de la taille des locaux, de façon à respecter les normes de distanciation.

#### Canton de Vaud :

Les groupes d'enfants et de jeunes peuvent se réunir au nombre de 15 maximum. La présence de personnes dès 16 ans ne peut cependant pas excéder 5 personnes supplémentaires. Les réunions doivent respecter les conditions suivantes :

- Port du masque obligatoire à partir de l'âge de 12 ans ;
- Respect de la distance d'1,5m ;
- Tenue à jour de la liste des participants ;
- Mise en place d'un plan de protection en conformité avec les directives du GLAJ.

Lorsque les groupes de 5 sont déjà formés et agendés, il est préférable de continuer ainsi au moins jusqu'aux vacances scolaires de février afin de ne pas bouleverser l'organisation des familles.

#### Cantons de Fribourg :

- Les réunions peuvent se dérouler sans limite de personnes et sans masque pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans. L'espace de 4m<sup>2</sup>/pers. (espace conseillé lorsque les gens sont statiques) permet de définir le nombre de personnes pouvant se retrouver dans une salle. Un plan de protection doit également être mis en place.

#### Canton de Genève :

Nous recommandons la suspension des rencontres de catéchèse en présentiel et de promouvoir des activités à distance. Les activités de catéchèse en présentiel peuvent néanmoins avoir lieu à certaines conditions : seuls les enfants de moins de 12 ans peuvent y participer ; disposer d'un plan de protection qui garantit le respect des mesures sanitaires en vigueur ; sans aucune obligation pour les bénévoles responsables de l'animation.

#### Canton de Neuchâtel :

- Les réunions peuvent se dérouler sans limite de personnes pour les enfants et jeunes de moins de 16 ans. L'espace **obligatoire** est de 1,5m tout autour de chaque personne. Il faut donc prévoir des salles assez grandes.

Quid des rencontres d'**adultes** dans le cadre de l'Église ? Nous redisons que toute réunion en présentiel est à éviter, sauf si elle est indispensable. Si elle ne peut pas se dérouler en vidéoconférence, elle ne devrait pas dépasser, en privé, 5 personnes (enfants inclus), avec le port de masque en tout temps et la distance et la désinfection des mains et l'aération de la salle.

**Canton de Fribourg** : La limitation des 5 personnes ne s'applique pas aux conseils paroissiaux. Les assemblées paroissiales sont toujours autorisées.

**Canton de Neuchâtel** : Dans le cas exceptionnel où une réunion devrait avoir lieu en présentiel, la limitation est de 5 personnes (réunions pastorales ou autres).

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

Fribourg, le 1<sup>er</sup> février 2021

La Cellule diocésaine Covid-19